

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

DECLARATION DE CONFORMITE CONCERNANT L'UTILISATION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

Je soussigné(e):	
Nom:	Prénom:
Adresse:	
Code Postal :	Ville:
Pays:	
Nom du Club:	N° de Licence :
Atteste sur l'honneur que le V.A.E (Vélo à Assistance Électrique) que j'utilise lors des sorties avec mon club, respecte en tous points la norme NF EN 15194.	
Cette norme se réfère aux trois principaux critères suivants :	
 Le déclenchement de l'assistance seulement lorsque le cycliste se met à pédaler. Cela implique son arrêt automatique quand le pédalage s'arrête. Une puissance nominale de 250 watts maximum pour le moteur. L'arrêt automatique de l'assistance à une vitesse de plus de 25 km/h, le vélo pouvant continuer à rouler au-delà, mais seulement à la force du pédalage. 	
En plus de ces trois points, cette norme exige également que la batterie soit recyclable pour réduire la pollution et que les chargeurs soient sécurisés.	
Fait à	Le:
Signature	

FEDERATION FRANCAISE DE CYCLOTOURISME

12, Rue Louis Bertrand CS 80045 94207 Ivry Sur Seine Cedex - Métro Ligne 7 Station Pierre & Maruie Curie N° SIRET 78444865600040

Tél: 01 56 20 88 88 - info@ffvelo.fr - www.ffvelo.fr - www.veloenfrance.fr - www.cyclotourisme-mag.com